

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 mars 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY

Votants: 20

Pour: 20

Représentés: Francis BOUTES par Martine GIL, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Catherine COMBES par Marie-Pierre PONS, Mariette COMBES par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par

Contre: 0

Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Julian GUIRAUD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Partenariat financier avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'année 2025

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OGS, chaque année, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux contribue financièrement à la mise en œuvre du plan d'actions de l'année (fonctionnement de la mission Grand Site, et actions d'accompagnement, d'études, ou de communication spécifiques,...).

Pour l'année 2025, sur la base du budget prévisionnel du plan d'actions de l'OGS annexé ci-après, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux est sollicitée d'une participation du montant de 28 208,00 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à établir la convention de partenariat 2025 afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2025 (poursuite de l'animation/coordination générale, accompagnement à la candidature au label Grand Site de France, relance de l'assistance architecturale et paysagère,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement du montant de 28 208,00 € auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- établir la convention de partenariat 2025 afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2025 (poursuite de l'animation/coordination générale, accompagnement à la candidature au label Grand Site de France, relance de l'assistance architecturale et paysagère,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement du montant de 28 208,00 € auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 28 mars 2025

Le Président,
Jean ARCAS

